



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations**

**Conseil départemental de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative**

**Service jeunesse et sports**

**Service Solidarités**

Dossier suivi par : Patrice BEAUX

Secrétariat : Eliane BELLESORT

Tél. : 02 99 28 36 24

Fax : 02 99 59 89 59

Mél : [eliane.bellesort@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:eliane.bellesort@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Mercredi 18 décembre 2013

**Sujet : Parcours coordonné**

**Action :**

- initiée par le service des solidarités de la DDCSPP35 dans le cadre de sa mission, d'accompagnement et d'insertion des publics prioritaires ;
- intégrée dans les politiques publiques locales : Conseil régional (cf charte de la Jeunesse sept. 2011) ;
- réalisée en partenariat avec des acteurs sociaux identifiés : Missions locales, MLDS, PJJ, Centres sociaux et pour les actions de formation avec les fédérations affinitaires et d'éducation populaire ;
- en lien avec le milieu professionnel : Mise en œuvre d'une alternance à chaque séquence avec une structure professionnelle et un tutorat actif dont le rôle est valorisé.

**Besoins identifiés :**

Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification prioritairement des 16 - 25 ans dans le champ de l'animation.

Lutter contre le chômage des jeunes de moins de 25 ans, catégorie la plus touchée (24,2% au 3<sup>ème</sup> trimestre contre une moyenne nationale de 9,9%).

**Objectifs de l'action :**

Un objectif général : Garantir l'insertion sociale des populations vulnérables dans le cadre d'une politique territorialisée.

Deux objectifs opérationnels : Permettre à l'individu d'acquérir des compétences sociales puis d'accéder à un parcours qualifiant et diplômant dans le champ de l'animation (sportive, culturelle, sociale).

## **Public ciblé :**

Toute personne mineure (à partir de 17 ans) ou majeure, identifiée et repérée sur un territoire du département, éloignée des pratiques sociales et/ou en rupture avec les systèmes sociaux existants (système scolaire, milieu professionnel) et/ou en situation de fragilité ou d'isolement, « portant un intérêt plus ou moins prononcé » sur les métiers de l'animation sportive ou socioculturelle.

## **Nature de l'action :**

Proposition d'un parcours, à échéances régulières mais progressives, permettant une entrée en formation qualifiante et diplômante, associé à l'obtention d'un statut social évolutif : service civique, contrats aidés, statut de stagiaire en formation professionnelle. Parcours construit **en 5 étapes** :

- 1) un repérage concerté et partagé entre les structures (Missions locale, MLDS, PJJ...) et l'équipe des formateurs ;
- 2) une action starter : séjours de rupture, PSC1 et 1<sup>ère</sup> immersion en milieu professionnel ;
- 3) un temps consacré à l'acquisition de compétences de base (l'ABC des écrits professionnels) ainsi qu'à l'animation volontaire (BAFA, surveillant de baignade, brevet fédéral) tout en étant en service civique ;
- 4) une primo qualification (passage d'un certificat de qualification dans le champ de l'animation sportive ou dans le secteur périscolaire), associé à un contrat aidé (emploi d'avenir ou C.A.E) ;
- 5) un accès à l'emploi (si pas le cas lors de la séquence précédente) et/ou un renforcement des qualifications professionnelles par le suivi d'une formation de niveau IV dans le champ de l'animation sportive, socioculturelle ou sociale (BP JEPS).

## **Observations particulières :**

L'action s'appuie sur des principes forts :

- 1) Constitution d'une équipe pédagogique plurivalente dont les encadrants sont en co-animation : éducateurs sportifs de B.I.S. éducateurs à forte utilité sociale, cadres d'Etat de la D.D.C.S.P.P. d'Ille et Vilaine, formateurs professionnels (ligue de l'enseignement et UFOLEP) et les acteurs des structures ayant participé au repérage (ML, MLDS, PJJ...).
- 2) Acceptation de possibilités « d'entrées » et « de sorties » à chaque étape (possibilité, notamment sur l'action starter, d'inclure des publics pas forcément enclins à s'engager dans un métier d'animation mais ayant besoin de sortir de son environnement quotidien et de « se (re)mettre en perspective ». Ceci afin de privilégier la mixité sociale.
- 3) Si possible association du parcours de formation et d'une contractualisation de contrat aidé devant permettre aux bénéficiaires :
  - o d'obtenir ou de renforcer un statut social,
  - o d'acquérir une expérience professionnelle structurante par la présence d'un tuteur,
  - o de faire face aux engagements financiers importants (coûts pédagogiques des formations, frais de déplacement et/ou d'hébergement).
- 4) Définition du cadre de fonctionnement : objectifs – contenus des séquences – méthodes d'intervention - critères d'évaluation pour l'ensemble de la communauté éducative.